

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2017  
23 ET 24 FEVRIER 2017**

**N° 2017/O1/005**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**- DEPOSEE PAR : M. Dominique BUCCHINI AU NOM DU GROUPE  
« COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE ».**

**- OBJET : MAINTIEN DES HEURES D'ENSEIGNEMENT A LA CITE  
SCOLAIRE « GEORGES CLEMENCEAU » DE SARTENE.**

---

**CONSIDERANT** que la communauté éducative de l'établissement, soutenue par les élus, les parents d'élèves et les élèves se mobilise pour manifester sa colère et son inquiétude face à la suppression d'heures d'enseignement annoncée par le Rectorat, à la rentrée 2017,

**CONSIDERANT** que les réformes successives du lycée et du collège ont conduit à une réduction effective des heures d'enseignement : il y a 20 ans, un élève de seconde recevait par exemple, quatre heures d'anglais dont une heure en demi-groupe et six heures de français, on pourrait multiplier les exemples dans les autres matières. Actuellement, le même élève de seconde reçoit trois heures de langue et quatre heures de français. A la prochaine rentrée, un élève de 3<sup>ème</sup> perdra par exemple deux heures de mathématiques, du fait de la réforme du collège que le Rectorat applique de manière radicale, sans considération des problématiques locales,

**CONSIDERANT** que la décision du Rectorat est une nouvelle épreuve pour les professeurs, les élèves et la microrégion : avec la dotation de cette année, il était déjà impossible de dédoubler des classes dans les enseignements scientifiques pour les travaux pratiques ou les travaux informatiques. Notre établissement est vétuste et notre parc informatique est quasi-inexistant à l'heure de l'école numérique. Les salles prennent l'eau et la liste des problèmes matériels est longue,

.../...

**CONSIDERANT** que cette suppression d'heures est donc un nouveau coup porté à un établissement déjà bien malmené : notre Cité scolaire est pourtant essentielle pour impulser et maintenir la vitalité au cœur de la ruralité. Laquelle ne doit pas être un handicap à la formation des enfants de nos villages. Nous avons le devoir de leur offrir les mêmes chances que celles offertes aux élèves des villes, en leur permettant de diversifier leur parcours éducatif,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** à Monsieur le Recteur de ne pas procéder à une réduction des heures d'enseignement.